

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 27 septembre 2022

Rapporteur : **Monsieur le Maire**

## QUESTION N°3 :

### **Indemnités des élus**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027) servant de base au calcul des indemnités de fonction a été revalorisé de 3,5%.

Pour les communes qui ont pris une délibération faisant référence à des pourcentages de l'indice brut (ce qui est le cas de Saint-Léonard), l'augmentation du montant des indemnités de fonction au 1<sup>er</sup> juillet 2022 se fait automatiquement.

Néanmoins si le conseil municipal souhaite maintenir le niveau des indemnités perçues avant le 1<sup>er</sup> juillet, il lui appartient de prendre une nouvelle délibération en ce sens.

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Monsieur le conseiller municipal délégué souhaitant maintenir leur niveau d'indemnité actuel, il est proposé au conseil de délibérer pour maintenir le montant d'indemnité, telle que validée le 29 mai 2020 soit :

- Pour le Maire : 1773.56€ brut
- Pour les Adjoints : 770.10€ brut
- Pour le conseiller municipal délégué : 233.36€ brut

Le conseil municipal est invité à délibérer.

*Adopté à l'unanimité*

Signature du maire	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
		29/09/2022

# CONSEIL MUNICIPAL

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD  
76400 (SEINE MARITIME)

## Séance du mardi 27 septembre 2022

### Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	17
Excusés :	1
Absents :	0
Votants :	18

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 27 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 20 septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER, *Adjoint au maire*

Monsieur Victor BALIER *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Christelle JARRY, Marie-Claire LEBAS PIGNOL, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR et Messieurs Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Xavier LECOINTRE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE *Conseillers municipaux*

### ETAIENT ABSENTES EXCUSEES :

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT (pouvoir à Madame Moignot), Elvira HACHE (arrivée à la question n°7),

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Monsieur François DAUDRUY* a été désigné pour remplir ces fonctions.